

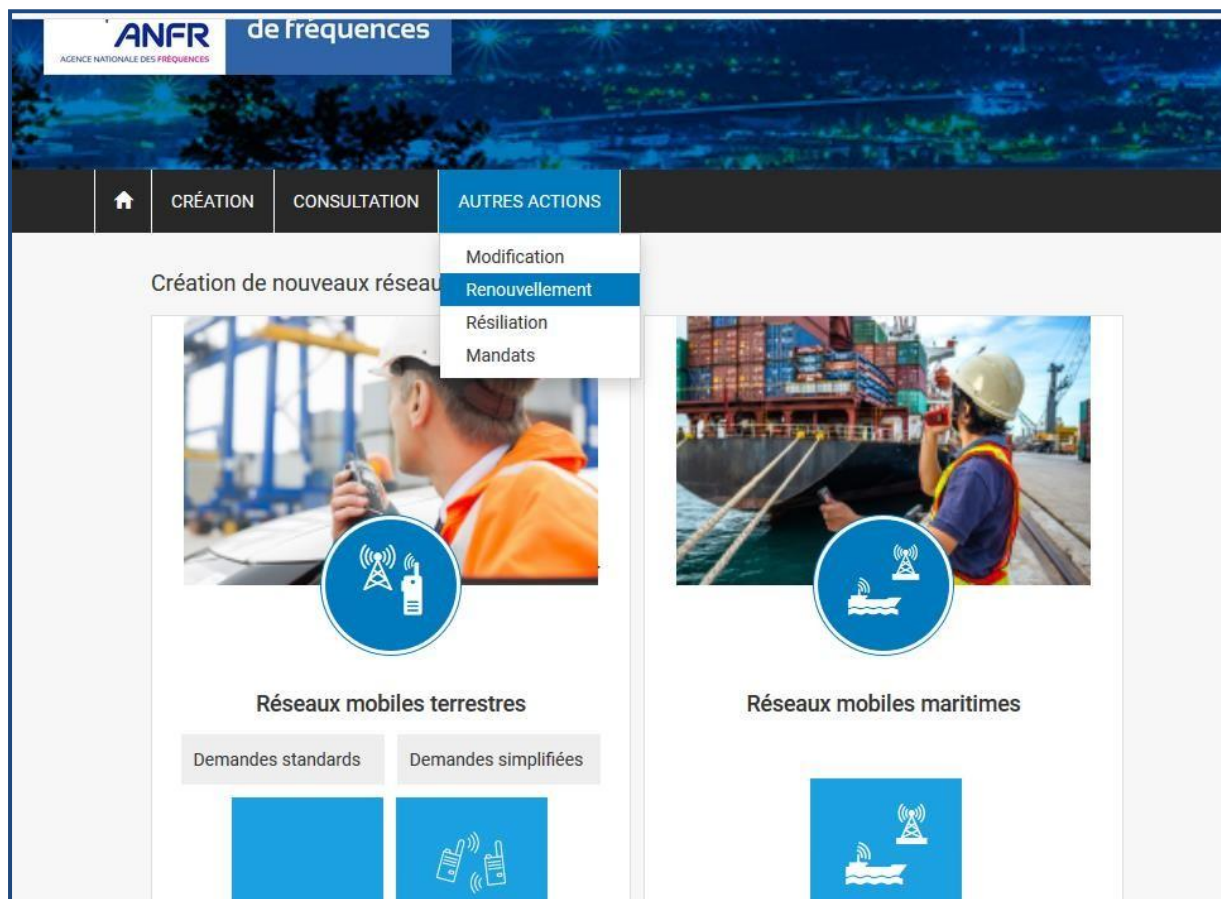
VOUS ETES TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'UTILISATION DE FREQUENCES, COMMENT PROCEDER A SON RENOUVELLEMENT ?

Rejoindre le site https://pmr.anfr.fr/spweb4_anfr/

Si ce n'est déjà fait, créez votre compte SURF (avec le n° de client et la clé secrète mentionnés sur le courrier de renouvellement que vous avez reçu) ou connectez-vous à votre compte.

Une fois connecté, procédez comme suit :

Cliquez sur « autres actions », puis sur « renouvellement ».



Le ou les dossiers concernés par le renouvellement vont alors s'afficher à l'écran.

Renouvellement

Paramètres de recherche

Numéro de demande: Services: Masse / Individuel:

Afficher: éléments

Rechercher:

	Numéro de demande	Référence Demandeur	État	Type de demande	Service	Sous-service	Date de réception de la demande	Date de fin validité	Demandeur
☐	200100523-1		En attente de confirmation du renouvellement par le titulaire	Renouvellement	PMR	Fréquences assignées	10-09-2001	31-12-2021	

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 éléments

Précédent Suivant

Si vous souhaitez renoncer au bénéfice des fréquences autorisées avant l'échéance fixée, veuillez utiliser la transaction pour la résiliation (AUTRES ACTIONS / Résiliation).

Vous disposerez ensuite du choix de renouveler ou non votre autorisation à l'échéance (31 décembre).

Pour cela, cliquez sur la case à cocher à gauche du numéro de demande puis appuyez sur « renouveler ».

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation après la date du 31 décembre, cliquez sur « ne pas renouveler ».

Un dernier écran de confirmation de votre action s'affichera.

Confirmation

En cliquant 'Confirmer', les licences suivantes seront renouvelées.

Rechercher:

Numéro de demande	Référence Demandeur	État	Type de demande	Service	Sous-service	Date de réception de la demande	Date de fin validité	Demandeur
200100523-1		En attente de confirmation du renouvellement par le titulaire	Renouvellement	PMR	Fréquences assignées	10-09-2001	31-12-2026	

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 éléments

Précédent Suivant

C'est terminé !

Si vous avez opté pour le renouvellement de votre autorisation d'utilisation de fréquence, vous recevrez par la voie électronique une notification vous informant que votre nouvelle décision Arcep est disponible sous votre compte SURF ainsi que votre mémoire technique.

Si vous souhaitez, sans attendre l'échéance, restituer les fréquences objet de votre autorisation d'utilisation de fréquences, rendez-vous dans le menu dédié (AUTRES ACTIONS / RESILIATION). Après traitement de votre demande, vous serez notifié d'une décision abrogeant votre autorisation actuelle à télécharger depuis votre compte SURF.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté, vous pouvez nous adresser un mël à : pmr@anfr.fr